

Attestation médicale 2025

Conduite d'engins & habilitations électriques : les réflexes à appliquer depuis le 1er octobre 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Depuis le **1er octobre 2025**, la conduite de certains engins et certaines opérations électriques ne déclenchent plus automatiquement un SIR. L'employeur doit vérifier une **attestation d'absence de contre-indications médicales** avant de délivrer l'autorisation de conduite ou l'habilitation concernée.

5 RÉFLEXES IMMÉDIATS

- ✓ Identifier les salariés concernés.
- ✓ Planifier l'examen avant l'activité.
- ✓ Conserver la copie d'attestation.
- ✓ Délivrer l'autorisation/habilitation par écrit.
- ✓ Suivre l'échéance des **5 ans**.

Qu'est-ce qui change concrètement ?

- ✓ Le décret remplace le **SIR**, pour ces situations, par une attestation médicale ciblée sur l'activité : conduite ou opérations électriques.
- ✓ L'attestation est **rattachée au salarié**, valable 5 ans et portable.
- ✓ Le suivi individuel du salarié continue selon son régime de droit commun.

À ne pas oublier : si le salarié est exposé à un autre risque particulier (CMR, amiante, rayonnements ionisants, hyperbare, etc.), le SIR peut rester applicable pour ce motif.

Qui est concerné ?

Situation	Périmètre pratique	Document avant activité
Conduite d'engins	Grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires, chariots automoteurs à conducteur porté, PEMP, engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.	Attestation médicale + autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'attestation n'est pas limitée à un type d'engin.
Risque électrique	Travaux sous tension, nettoyage sous tension, travaux au voisinage de pièces nues sous tension, interventions courtes au voisinage.	Attestation médicale + habilitation électrique adaptée aux opérations confiées.

Quelles habilitations électriques vérifier ?

Typologie	Symboles visés	À retenir
Voisinage simple / renforcé	B1, B2, B1L, B2L, H1, H2 · B1V, B2V, B1VL, B2VL, H1V, H2V	Travaux d'ordre électrique au voisinage de pièces nues sous tension.
Travaux sous tension	B1T, B2T, H1T, H2T, B1TL, B2TL	Opérations d'ordre électrique réalisées au contact de pièces nues sous tension.
Nettoyage sous tension	B1N, B2N, H1N, H2N	Nettoyage sous tension : aspiration, pulvérisation, lavage, selon prescriptions TST.
Interventions courtes	BR, BRL, B1XL, B2XL	Interventions au voisinage mentionnées par l'arrêté du 7 avril 2021 : dépannage, connexion/déconnexion.

Non concernés notamment : H0, B0, BS ; consignations ; essais, mesurages, vérifications et manœuvres ; opérations sur installations photovoltaïques, selon le Q/R ministériel.

Quand demander l'examen médical ?

1

Avant activité

L'autorisation ou l'habilitation ne se délivre pas avant détention de l'attestation.

2

À l'occasion d'une VIP

Possible si la visite est réalisée par le médecin du travail.

3

Visite à la demande

Employeur ou salarié saisit le SPST en précisant le besoin d'attestation.

4

Compétence médicale

Acte médical : pas de délivrance par infirmier. Délégation possible aux collaborateurs médecins / internes sous protocole.

Ne pas confondre : l'attestation médicale ne remplace ni la formation, ni le CACES ou l'évaluation interne, ni le carnet de prescriptions, ni l'autorisation/habilitation écrite délivrée par l'employeur.

Quelle validité et quelle portabilité ?

5 ans

Durée réglementaire

Le médecin du travail ne fixe pas une autre durée. Une nouvelle visite reste possible si l'état de santé évolue.



Portable

L'attestation suit le salarié. En cas de nouvel employeur, elle peut être utilisée pendant sa période de validité.



Aménagement possible

Le médecin peut proposer des aménagements ou signaler des limites sur certains engins / opérations.

Qui conserve quoi ?

Acteur	À faire / à conserver	Point de contrôle
Salarié	Reçoit l'attestation et la présente à l'employeur. Demande un duplicata au SPST en cas de perte.	Pas de transmission de données médicales détaillées.
Employeur	Conserve une copie pendant toute la validité. Tient à disposition inspection du travail / prévention sécurité sociale : autorisation ou habilitation + copie d'attestation.	Pas d'activité tant que le dossier est incomplet.
Médecin / SPST	Délivre l'attestation, verse une copie au dossier médical en santé au travail et peut émettre des propositions d'aménagement.	Refus contestable devant le conseil de prud'hommes.
HSE / CSE / managers	Suit les habilitations, autorisations, formations, échéances et aménagements dans un tableau sécurisé.	Lier au DUERP et aux consignes de prévention.

Que faire des anciens avis d'aptitude SIR ?

- ✓ Les avis d'aptitude délivrés **avant le 1er octobre 2025** au titre de l'ancien SIR valent attestation pendant **5 ans à compter de leur délivrance**.
- ✓ En changement de poste ou d'employeur : vérifier que l'emploi est similaire et que le périmètre de l'avis reste cohérent.
- ✓ En cas de doute : demander une visite pour délivrance d'une nouvelle attestation.

Réflexe paie/RH : mettre à jour les matrices de postes, les modèles d'autorisation de conduite et les procédures d'habilitation électrique pour ne plus déclencher un SIR par automatisme.

Quels réflexes appliquer ?

- ✓ Cartographier les engins et opérations électriques concernés.
- ✓ Identifier les salariés et intérimaires exposés.
- ✓ Programmer l'examen avant délivrance / renouvellement.
- ✓ Vérifier formation, évaluation, consignes et EPI.
- ✓ Conserver uniquement les documents nécessaires.
- ✓ Suivre les échéances, aménagements et suspensions.

Points de vigilance

- ! Une recommandation ou une norme ne suffit pas à étendre le décret hors de son périmètre réglementaire.
- ! Jeunes en travaux réglementés : aptitude médicale annuelle, l'attestation ne se substitue pas au régime de dérogation.
- ! Confidentialité : ne jamais demander le diagnostic ou les motifs médicaux.
- ! Si aménagement / inaptitude : suspendre ou adapter sans délai l'autorisation ou l'habilitation.

Quels documents utiliser ou demander ?

Document	Utilité terrain	Vigilance
Attestation médicale	Condition de validité de l'autorisation de conduite ou de certaines habilitations.	Copie employeur pendant 5 ans.
Autorisation de conduite	Écrit employeur après formation, évaluation, connaissance des lieux et consignes.	Spécifique à l'équipement / contexte.
Titre d'habilitation	Nature des opérations électriques autorisées et symboles associés.	Tenir compte du voisinage / TST.
DUERP + plan d'actions	Trace les risques liés à conduite, levage, circulation, électricité et coactivité.	Actualiser après incident ou changement.

Références / réglementation / recommandations

Décret n° 2025-355 du 18 avril 2025 – Légifrance

C. trav. R. 4323-56 – autorisation de conduite et attestation

C. trav. R. 4544-10 – habilitation et voisinage de pièces nues

C. trav. R. 4544-11-1 / R. 4544-11-2 – attestation et contestation

Arrêté 07/04/2021, art. 3 – interventions de courte durée

C. trav. L. 4624-3 et L. 4624-7 – aménagement / recours

Questions-réponses Ministère du Travail – 04/11/2025

Arrêté 26/09/2025, art. 2 – catégories d'équipements

C. trav. R. 4544-11 – travaux sous tension

Arrêté 26/09/2025 – modèles d'attestation médicale

C. trav. R. 4623-14 et R. 4624-34 – protocole / visite à la demande

C. trav. R. 4153-40 et D. 4153-24 – jeunes travailleurs